

EPIDE & vous

Soutenir

l'entrepreneuriat avec l'EPIDE

En tant qu'entreprise, vous pouvez participer au programme *Entreprendre à l'EPIDE*, notre incubateur, qui accompagne les volontaires désireux de créer leur entreprise.

Le parcours d'un créateur d'entreprise est long et semé d'embûches. Sans même évoquer la constitution en elle-même de la société, un certain nombre d'étapes à réaliser avant l'immatriculation nécessitent un minimum de connaissances du monde de l'entrepreneuriat. **Maximiser les chances de réussite est l'objet du programme annuel *Entreprendre à l'EPIDE*.**

Le programme ENTREPRENDRE, de quoi s'agit-il ?

Une approche individualisée pour chaque projet

Une promotion de **6 jeunes maximum** en cours de parcours EPIDE

3 jours par mois pendant 6 mois sont dédiés à l'incubation et une « helpdesk » le reste du temps

Une marraine / un parrain de chaque promotion, issu de l'entreprise

Une co-animation par des collaborateurs d'entreprises et des agents EPIDE

Des interventions et retours d'expériences de professionnels

Du mentorat pour les porteurs de projets

Des partenariats ciblés : banque, communication, réseautage....



Impact fiscalité de l'entreprise

L'EPIDE est habilité à délivrer un reçu fiscal permettant à l'entreprise de bénéficier de la réduction d'impôts afférente.

3 fois

Les entreprises passées par un dispositif d'incubation au moment de leur création ont **3 fois plus de chances d'être toujours actives 5 ans après leur création.**

BPI France 2022